

Millésime : 2020 - Feuillet n° _____



DÉPARTEMENT DE LA
SEINE MARITIME

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBÉRATIONS

SEANCE DU MARDI 08 SEPTEMBRE 2020

Délibération n° **DEL2020_09_30**

Intitulé : **MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**
Administration générale - Ressources humaines - Modifications du tableau des effectifs

*

L'an deux mille vingt , le huit septembre, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Yvetot Normandie s'est réuni à la salle du Vieux Moulin, rue de l'Etang à Yvetot, sous la Présidence de Monsieur Gerard CHARASSIER, président, en session ordinaire. Les convocations et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers communautaires le 02 septembre 2020. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Maison de l'intercommunalité le 02 septembre 2020.

Nombre de conseillers en exercice : 46 Présents : 42 Représentés : 3

Présents :

Monsieur Gerard CHARASSIER, Monsieur Jacques CAHARD, Monsieur Sylvain GARAND, Monsieur Didier TERRIER, Madame Virginie BLANDIN, Monsieur Eric RENEE, Monsieur Dominique MACE, Monsieur Claude BELLIN, Madame Francoise DENIAU, Madame Stephanie ETIENNE, Madame Martine LEBORGNE, Monsieur Raphael DIRAND, Monsieur Louis EUDIER, Monsieur Jean Louis LUC, Monsieur Eric CARPENTIER, Madame Celine DAMBRY, Monsieur Lionel GAILLARD, Monsieur Gerard LEGAY, Madame Regine HAUZAY, Monsieur Remy PATIN, Monsieur Pascal LEBORGNE, Monsieur Mario DEMAZIERES, Madame Odile DECHAMPS, Monsieur Michael DODELIN, Madame Catherine DUSCHESNE, Monsieur Jean Marc DOUCET, Madame Sandrine NORDET, Madame Natacha BOS, Monsieur Gilles COTTEY, Madame Josiane GILLE, Monsieur Emile CANU, Monsieur Francis ALABERT, Madame Herleane SOULIER, Monsieur Christophe ADE, Madame Lorena TUNA, Monsieur Florian LEMAIRE, Madame Yvette DUBOC, Madame Marie Claude HERANVAL, Monsieur Jean Francois LE PERF, Madame Denise HEUDRON, Madame Charlotte MASSET, Madame Dominique TALADUN

Absents :

Monsieur Laurent BENARD

Absents représentés :

Monsieur Vincent LEMETTAIS donne pouvoir à Monsieur Gerard CHARASSIER, Monsieur Arnaud MOUILLARD donne pouvoir à Madame Lorena TUNA, Monsieur Thierry SOUDAIS donne pouvoir à Madame Charlotte MASSET

Administration:

Madame Jannick LEFEVRE, Monsieur Thomas LANFRAY, Monsieur Gabriel DEVAUX, Monsieur Romain LEFEBVRE, M. Mick LEROY

Monsieur Claude BELLIN est nommé secrétaire de séance.

*

Monsieur Gerard CHARASSIER soumet au Conseil Communautaire le rapport suivant :

Conservatoire de Musique :

Les mouvements au sein du conservatoire de musique nécessitent une mise à jour du tableau des effectifs. Ces mouvements s'expliquent par le fait du recrutement d'agents contractuels sur des postes en règle générale à temps non complets et le départ d'agents en disponibilité.

Le poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe qui avait été porté à 1,25/20ème au 1er septembre 2019 pour l'enseignement du Cor n'est plus occupé, il est donc nécessaire de le supprimer.

La création d'un atelier lyrique depuis janvier 2020 implique une augmentation du nombre d'heures d'enseignement du chant de 1 heures 15, par conséquent, le poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe à 11,5/20ème pour l'enseignement du chant doit passer à 12,75/20ème.

Le poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe pour l'enseignement du hautbois est ouvert à hauteur de 4 heures et voit cette année augmenter son nombre d'élèves. Il est donc nécessaire de l'augmenter d'1 heure en le passant de 4/20ème à 5/20ème.

Ces modifications de nombre d'heures d'enseignement artistique ne modifient pas le nombre d'heures initialement prévues au tableau des effectifs, il implique simplement une remise en adéquation des postes en fonction des disciplines de chacun des professeurs.

Administration Générale :

Systèmes d'information : l'agent qui occupe actuellement le poste de responsable des systèmes d'information est positionné sur le grade de rédacteur principal de 1ère classe de la filière administrative. En raison de ses missions, l'agent a demandé son intégration dans la filière technique sur le grade de technicien principal de 1ère classe.

Commerce – tourisme : la CCYN a repris la compétence Tourisme en 2020 et souhaite créer une vraie dynamique autour de son Office de tourisme, avec la mise en place d'évènementiel et l'utilisation de la diversité commerciale comme un atout touristique. Par ailleurs, dans le contexte de crise sanitaire que nous traversons, des entreprises de proximité ont fortement souffert

Millésime : 2020 - Feuillet n° _____

économiquement. La communauté de communes a décidé de créer un poste de manager spécifique pour venir en appui des activités de commerce, artisanat, tourisme, hôtellerie/restauration et événementiel... Le manager travaillera quotidiennement avec le service développement économique et l'Office de Tourisme Intercommunal (OTYN). Le poste a été diffusé sur le cadre d'emplois des attachés, il est donc nécessaire de créer un poste d'attaché territorial à compter du 1er octobre 2020. Les dépenses relatives à ce poste ont été prévues au budget 2020.

Environnement : les missions liées à l'environnement sont ainsi déterminées : suivi des actions liées à la labellisation Territoire et Energie Positive pour la Croissance Verte, au Plan Climat Air Energie Territoire avec le PETR, aux prises de compétences GEMAPI obligatoire au 1er janvier 2018 et Eau et Assainissement au 1er janvier 2018, l'agent en poste accompagne la collectivité sur les différents projets en cours et missions liées à l'environnement. La CCYN en étroite collaboration avec les financeurs tels que l'ADEME et la Région Normandie, aura la responsabilité de mener à bien la démarche d'élaboration de la stratégie du plan d'actions de « Territoires 100 % énergies renouvelables » en privilégiant l'axe de la sobriété énergétique dans tous les domaines relatifs à la prospective énergétique territoriale (mobilité, logement, agriculture et circuit court, tertiaire public & privé...). Afin de permettre l'accompagnement de la collectivité sur ce dernier projet, il est proposé de créer un poste de rédacteur qui sera pourvu par un contractuel pour une durée de 1 an renouvelable, les dépenses relatives à ce nouveau contrat ont été prévues au budget 2020.

* *

Compte tenu des éléments présentés, et en conclusion, il est proposé

vu le Code général des collectivités territoriales,
 vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984,
 vu le tableau des effectifs de la collectivité,
 considérant le rapport présenté,
 considérant que le projet
 A reçu un avis favorable en Bureau du 01/09/2020

Article 1^{er} – de Supprimer un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe à 1,25/20ème.

Article 2 – de supprimer un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe à 11,5/20ème.

Article 3 – de créer un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe à 12,75/20ème.

Article 4 – de supprimer un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe à 4/20ème .

Article 5 – de créer un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe à 5/20ème.

Article 6 – de supprimer un poste de rédacteur principal de 1ère classe à temps complet.

Article 7 – de créer un poste de technicien principal de 1ère classe à temps complet.

Article 8 – de créer un poste d'attaché territorial à temps complet à compter du 1er octobre 2020.

Article 9 – de créer un poste de rédacteur territorial à temps complet pour une durée de 1 an renouvelable à compter du 1er octobre 2020.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide d'accepter les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.

Résultat du vote : à la majorité, avec :

Pour : 35

Contre : 5

Abstentions : 5

Ont signé au Registre les membres présents à la séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Pour extrait conforme,
Monsieur le Président, Gerard CHARASSIER

